

Luxembourg, le 3 février 2021

**Objet : L'ALAD dresse le bilan de l'année 2020 et se donne un nouveau logo**

L'Agence Luxembourgeoise Antidopage (ALAD) vient de dresser le bilan de ses contrôles pour l'année 2020.

Au regard de la pandémie liée au COVID-19, l'ALAD s'est organisée et adaptée afin de maintenir ses activités durant l'année 2020.

Avec l'entrée en vigueur des mesures de confinement du 13 mars 2020, les contacts interpersonnels et les déplacements ont été limités au strict nécessaire. Les mesures ont porté un coup d'arrêt aux compétitions sportives et les entraînements ont été rendus impossibles du moins pour la très grande majorité des disciplines sportives, du fait de la fermeture des infrastructures.

L'ALAD, soumise elle-même aux contraintes imposées par le Gouvernement, a dû suspendre provisoirement ses contrôles antidopage. À partir du 15 mai 2020 elle a suivi les directives de la Direction de la Santé et de l'Agence mondiale antidopage et s'est concentrée sur les sportifs du groupe cible susceptibles d'être contrôlés à domicile, en respectant les conditions d'hygiène et de sécurité.

133 contrôles urinaires ont été tout de même effectués pendant l'année écoulée par les agents de contrôle de l'ALAD avec 110 contrôles au Luxembourg et 23 contrôles réalisés à l'étranger sur des sportifs luxembourgeois, à la demande de l'ALAD. De plus, 3 contrôles se sont soldés par un « no show », les sportifs n'étant pas à l'endroit qu'ils avaient indiqué dans le système de localisation ADAMS. A noter qu'un sportif est seulement sanctionné s'il totalise 3 « no-show » endéans les 12 mois, ce qui en l'occurrence n'a pas été le cas.

36 contrôles ont eu lieu lors de compétitions, dont 19 demandés par des fédérations. Pour 2 des contrôles, la gestion des résultats est revenue à la fédération internationale.

97 contrôles ont eu lieu hors compétition sur des sportifs d'élite luxembourgeois. Parmi ces contrôles, 42 comportaient des prélèvements à la fois urinaires et sanguins. 16 de ces contrôles sanguins ont été réalisés dans le cadre du passeport biologique.

Ces 133 analyses étaient négatives et aucun athlète licencié au Luxembourg n'a été contrôlé positif.

En partenariat avec l'ALAD, l'ENEPS a tenu des formations sur le sport et l'éthique, ainsi que des cours d'antidopage pour des entraîneurs de différents niveaux.

L'ALAD a également tenu des présentations à propos de la lutte antidopage au Sportlycée et à Lunex University.

L'ALAD a adopté le nouveau Code mondial antidopage élaboré par l'agence mondiale antidopage et entré en vigueur le 1er janvier 2021. Il est accompagné de huit Standards

internationaux destinés à favoriser la cohérence des pratiques entre les organisations antidopage dans des domaines techniques. Le nouveau Code 2021 comporte un certain nombre de changements importants pour la politique et les règles antidopage au Luxembourg, notamment le Standard International pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (Pour plus d'informations sur les procédures AUT veuillez visiter [www.alad.lu](http://www.alad.lu)).

En 2020, l'ALAD a de nouveau pu obtenir sa certification ISO 9001 : 2015 pour les domaines suivants : planification et réalisation des contrôles, gestion des résultats, mesures de prévention et éducation.

Le 16 décembre 2020 le conseil d'administration a donné son accord pour le rebranding de l'ALAD. Dans le courant de l'année 2021 l'agence se présentera avec un nouveau logo, une nouvelle campagne marketing et un nouveau site internet.

Avec le début de l'année 2021, l'ALAD dévoile son tout nouveau logo, qui s'inscrit dans le cadre du processus de modernisation, de visualisation et de son identification, sur le plan national et international.

Le logo donne un nouveau visage à l'Agence luxembourgeoise antidopage. Il fait partie d'un processus de modernisation dans lequel l'ALAD s'est engagé et coïncide avec le début de sa présence sur les réseaux sociaux. Le nouveau site internet de l'ALAD sera visible dans les semaines à venir.

Le nouveau logo est dérivé du premier qui a représenté l'ALAD depuis 2005. Il est composé de trois éléments distinctifs :

- Le choix d'une **police sportive et droite**, qui représente l'intégrité de l'ALAD.
- Le « **signe égal** » qui évoque l'équité et la loyauté, comme on peut aussi le voir dans le logo de l'AMA.
- Et enfin les couleurs **rouge, blanc et bleu** représentatives du drapeau tricolore du Grand-Duché du Luxembourg.

INFORMATION NON DESTINÉE À PUBLICATION :

Contact presse ALAD :

**CRISTALLO Massimo**  
Agent Administratif



E: [massimo.cristallo@alad.lu](mailto:massimo.cristallo@alad.lu)

T: +352 247 83452